Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20261027-DB_2026_07_03-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY P
Extrait du registre des délibérations du

Date de la convocation : 12 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle, Mme CAMUS Nathalie.

Absents représenté :
Mme Elodie BAZIN donne pouvoir à Mme Christine DEDENON
M. Benjamin DREUMONT donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Mme Caroline SIMON

Présents : 18 **Représentés : 5** **Votants : 23**

Mme Sophie LATHUILLIERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 19/10/2026-03

Renouvellement convention de subvention EAL (Emplois Associatifs Locaux) 2026-2029 – Sport Nautique St-Quay-Portrieux

La commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor se sont engagés auprès de l'association Sport Nautique Saint-Quay-Portrieux (SNSQP) pour la création et le financement d'un emploi associatif. Cette démarche répond à une volonté de favoriser l'emploi et le développement de la vie associative. Elle se traduit par la création d'un emploi en CDI d'un poste de directeur et son cofinancement, à raison d'un tiers pour chacun des partenaires, département, commune et association.

Compte tenu de l'intérêt présenté par le projet associatif de SNSQP, en faveur du soutien et du développement de la navigation à la voile et de la promotion de la voile traditionnelle, et son engagement pour l'intégration du handicap, il est proposé de prolonger ce partenariat.

Ainsi, un projet de convention d'aide à l'emploi associatif a été établi pour le poste de directeur, d'une durée de 4 ans, à compter du 01/06/2026, et d'un montant annuel maximal de 8 000,00 €. Cette aide est conditionnée par un triple plafond :

- 1/3 du coût du poste,
- 8 000,00 € / an pour un équivalent temps plein,
- Montant octroyé par le Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **D'approuver le renouvellement du partenariat de financement d'un emploi associatif au sein de l'association Sport Nautique Saint-Quay-Portrieux,**
- **D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer la convention afférente et tous documents liés et à effectuer les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)